



L'égalité femmes-hommes, maintenant !

A l'occasion du 8 mars, la fédération des Finances CGT a interpellé le ministre de l'économie Bruno Le Maire, sur les inégalités de salaires et de carrières et les violences que subissent les femmes, majoritaires à Bercy.

Depuis le début de la crise sanitaire, la situation des femmes s'est aggravée. Parce qu'elles représentent la majorité des salariés des secteurs les plus touchés, parce qu'elles occupent souvent des emplois précaires sous-rémunérés, parce qu'elles ont 1,8 fois plus de risques de perdre leur emploi, parce que les inégalités de répartition des charges domestiques ont été amplifiées (tâches ménagères, garde des enfants, école à la maison, repas et soin des malades), parce que les faits de violences faites aux femmes ont augmenté notamment pendant les périodes de confinement, parce que l'accès aux droits sexuels et reproductifs a été rendu plus compliqué, les femmes peuvent légitimement s'inquiéter de connaître dans les mois qui viennent un recul important de leurs droits. Pour améliorer leur situation, **il faut que dès aujourd'hui le gouvernement s'engage sur des propositions justes et ambitieuses et les mette concrètement en œuvre en y allouant les moyens nécessaires.**

La CGT Finances a ainsi participé aux travaux d'élaboration de l'outil de **mesure des écarts de rémunération**. Nous l'avons approuvé, mais sans illusion, tant il est vrai qu'un outil est inutile en l'absence de volonté politique. Il s'agit maintenant de s'en emparer pour agir .

Les plans mis en place n'ont pas empêché Bercy de devoir payer **une pénalité de 900 000 euros en 2020** pour non respect de la loi Sauvadet sur les primo nominations de cadres dirigeants : **27% au lieu des 40% prévus par la loi**. Le ministère est ainsi **la lanterne rouge** de la Fonction publique d'État.

La CGT Finances demande l'engagement de véritables négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes aux Finances.

S'agissant des violences faites aux femmes, même si la mise en place d'une cellule d'écoute externe (Allodiscrim) est une avancée, elle ne peut pas jouer de rôle dans la prévention des violences. Or, en terme de santé et sécurité au travail, la démarche de prévention doit être première.

C'est pourquoi nous revendiquons un développement de la politique de prévention au sein du ministère qui ne peut s'appuyer que sur un renforcement des moyens de tous les acteurs : délégation à la diversité et à la lutte contre les discriminations, référents, médecines de prévention.

Le gouvernement s'est engagé à ratifier la convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail sur le harcèlement et les violences au travail en 2021. Au-delà de la ratification, il faut cependant inscrire le contenu de la convention dans le droit français.

Trop souvent à l'avant-garde dans la mise en œuvre de réformes que nous combattons, il serait incompréhensible que le ministère ne soit pas exemplaire sur cette avancée.

Montreuil, le 2 mars 2021